



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 janvier 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de procéder à un examen approfondi du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour veiller à ce que celui-ci concorde avec les priorités définies par le Gouvernement démocratique légitime. Il présente les principales conclusions et recommandations de l'étude et dresse un bilan des principaux faits nouveaux survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux des droits de l'homme et de la sécurité depuis mon bilan du 11 novembre 2014 (S/2014/805). Il indique également l'état d'avancement de l'application de la résolution 2157 (2014) depuis mon rapport du 12 mai 2014 (S/2014/333).

II. Principaux faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau

A. Évolution de la situation politique

2. La situation politique est restée stable en Guinée-Bissau au cours de la période considérée, le Gouvernement s'étant employé à concrétiser ses objectifs prioritaires et à préparer la table ronde des partenaires prévue pour le 26 mars 2015.

3. Le 11 novembre, l'Assemblée nationale a pris deux décisions importantes en vue de mettre en œuvre son programme de réformes. Elle a tout d'abord nommé Francisco Benante Inspecteur général de la lutte contre la corruption, et Antonio Jesus Simões Mendes et Pedro Morato Milaco Inspecteurs adjoints. Ces nominations ont signalé de manière positive que le Gouvernement était déterminé à s'attaquer au problème de la corruption. Ensuite, l'Assemblée nationale a adopté une résolution réactivant la Commission d'examen de la Constitution, créée en 2010. La Commission sera présidée par Cipriano Cassamá, Président de l'Assemblée nationale, et comprendra des parlementaires de tous les partis



représentés à l'Assemblée. Afin d'assurer une large participation, la Commission comprendra également des représentants de la société civile et des communautés religieuses, ainsi que des membres de la faculté de droit de l'Université Amilcar Cabral.

4. Le Gouvernement a continué à prendre des mesures visant à réformer le secteur de la sécurité. Le 13 novembre, il a autorisé le Ministre de la défense à mettre en place un comité chargé de recenser le personnel militaire qui devra être démobilisé par une mise à la retraite. Ce comité, qui comprend des représentants du Ministère de la défense ainsi que des forces armées, a commencé à examiner les listes des membres du personnel de sécurité qui devront être démobilisés et les critères auxquels ils devront répondre pour percevoir une retraite financée par un fonds de pension créé à cet effet.

B. Sécurité

5. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau est restée stable au cours de la période considérée. Le nouveau chef d'état-major général des forces armées, le général de corps d'armée Biaguê Na N'tan, a progressivement remanié le commandement de différents corps de troupe depuis sa nomination le 17 septembre. Le 17 novembre, le Président de la Guinée-Bissau, José Mário Vaz, a nommé le général de brigade Antero João Correia au poste de nouveau directeur général des Services de renseignement et de la sécurité de l'État, sur la recommandation du Premier Ministre. Avant le coup d'état d'avril 2012, Antero João Correia occupait la fonction de Commissaire général de la police de l'ordre public.

6. Suite à une série d'accidents causés par des vestiges de guerre non explosés et à la demande du Ministère de la défense d'une aide du Bureau intégré pour procéder à la destruction d'un stock de munitions trop anciennes, un expert du Service de la lutte antimines des Nations Unies a été envoyé en Guinée-Bissau du 4 au 15 novembre afin d'évaluer la situation et faire des recommandations pour une aide de l'ONU. L'expert a rencontré des membres du personnel des forces armées, des Ministères de la défense et de l'intérieur ainsi que d'organisations non gouvernementales effectuant des opérations de déminage. Dans son rapport, il recommande que le Bureau intégré aide à mobiliser des ressources de la communauté internationale afin que les organisations non gouvernementales nationales puissent reprendre ces opérations. Il a également formulé des recommandations pour que le Bureau intégré collabore avec les autorités de Guinée-Bissau pour obtenir la coopération et l'aide de l'armée pour le programme de destruction des munitions.

C. Situation socioéconomique et humanitaire

7. Bien que la situation socioéconomique en Guinée-Bissau demeure fragile, des signes de progrès encourageants ont été constatés depuis la formation du nouveau Gouvernement en juillet. Les salaires des fonctionnaires sont versés, avec l'aide des donateurs, et la fourniture d'eau et d'électricité s'est améliorée, particulièrement à Bissau. Le 9 décembre, l'Assemblée nationale a approuvé à l'unanimité le budget général de l'État pour 2015 d'un montant de 148 000 000 000 de francs CFA

(environ 287 380 000 dollars des États-Unis). Le déficit de 57 000 000 000 de francs CFA (environ 110 680 000 dollars) sera financé par des ressources extérieures. En septembre, le Fonds monétaire international a prévu un taux de croissance réel du produit intérieur brut de 2,5 % en 2014, basé sur une reprise graduelle des investissements après le retour à l'ordre constitutionnel.

8. Les noix de cajou sont toujours la principale denrée exportée par la Guinée-Bissau et constituent l'une des principales sources de revenus pour de nombreuses familles, particulièrement dans les zones rurales. Selon les données provisoires du Gouvernement, au 15 septembre, la Guinée-Bissau avait exporté 127 900 tonnes de noix de cajou en 2014, sur un objectif de 140 000 tonnes, à un prix moyen de 997 dollars la tonne.

9. Au cours de la période considérée, plusieurs partenaires internationaux et institutions financières se sont engagés à soutenir les nouvelles autorités du pays. Le 13 novembre, l'Union économique et monétaire ouest-africaine a promis de verser 510 millions de francs CFA (environ 968 733 dollars) pour la construction d'un marché au bétail dans le secteur de Bigene (région de Cacheu). Le 18 novembre, lors de la réunion du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau qui s'est tenue à New York, l'Union européenne s'est engagée à verser 20 millions d'euros. Le 4 décembre, le Gouvernement a signé un accord avec la Banque mondiale pour que celle-ci lui verse un appui budgétaire direct de 4,85 millions de dollars, ainsi que 2,15 millions de dollars pour soutenir les activités du Programme alimentaire mondial en Guinée-Bissau.

10. Aucun cas présumé de virus Ebola n'a été signalé en Guinée-Bissau à ce jour. Une mission interinstitutions mandatée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'est rendue en Guinée-Bissau du 14 au 20 novembre afin d'évaluer à quel point le pays était préparé à faire face au virus. La mission a indiqué que 51 % des mesures fixées par la liste de contrôle pour se préparer à faire face à la maladie à virus Ebola de l'OMS, qui concernent les principes essentiels, les normes, les moyens et les pratiques à mettre en place pour prévenir la propagation du virus Ebola en Guinée-Bissau, avaient été appliquées.

11. Le 2 décembre, le Premier Ministre Simões Pereira a annoncé la réouverture de la frontière du pays avec la Guinée, qui était fermée depuis le 14 août à titre de précaution afin de prévenir la propagation du virus Ebola en Guinée-Bissau. Il s'agit là d'une décision importante pour le commerce transfrontalier, notamment pour les communautés directement concernées.

D. Droits de l'homme

12. Au cours de la période considérée, aucune violation flagrante des droits de l'homme n'a été signalée en Guinée-Bissau. Cependant, l'ouverture d'enquêtes sur les cas de violations graves des droits de l'homme commises avant cette période et la mise en cause des responsables n'ont que peu progressé, à l'exception de la réouverture par le Bureau du Procureur général pour enquête sur les voies de fait commises le 6 novembre 2013 contre Orlando Mendes Viegas, l'ancien Ministre d'État chargé des transports et de la communication du Gouvernement de transition. Le 5 novembre, le Bureau du Procureur général a tenu une audience afin d'interroger trois suspects au sujet de cette affaire.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique

13. L'Assemblée nationale a entrepris de réactiver le processus de dialogue national et de réconciliation. Du 31 octobre au 2 novembre, le Bureau intégré a appuyé l'organisation d'un séminaire de trois jours de la Commission d'organisation de la Conférence sur la réconciliation nationale, afin d'examiner les rapports sur le travail accompli avant la suspension de ses activités en décembre 2011. Les participants ont identifié un certain nombre d'activités à mener en vue de la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale en 2015. La Commission devra soumettre ses conclusions et ses recommandations à l'approbation du comité d'honneur, composé du Président de la Guinée-Bissau, du Président de l'Assemblée nationale, du Premier Ministre, du Président de la Cour suprême, de responsables religieux et de représentants d'organisations internationales.

B. Aider à renforcer les institutions démocratiques et donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles

14. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré a aidé l'Assemblée nationale à organiser deux sessions de formation, qui ont été tenues du 21 au 25 juillet et du 26 au 29 août et visaient à renforcer les compétences des 102 membres du Parlement nouvellement élus. Cette formation a aidé les participants à mieux appréhender leur rôle et leurs responsabilités, telles que définies par la Constitution nationale. Le Bureau intégré leur a également offert une formation sur les droits de l'homme et la prise en compte du souci de l'égalité des sexes. De la même façon, du 5 au 7 novembre, le Bureau intégré a aidé l'Assemblée nationale à organiser un atelier de trois jours visant à renforcer les compétences des membres du Parlement en matière d'analyse du budget de l'État et de contrôle parlementaire des actions du Gouvernement.

C. Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire qui permettent de maintenir la sécurité publique et de combattre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

15. L'Organisation des Nations Unies a continué à assurer la coordination dans les domaines de la police, de la justice et du système pénitentiaire au moyen du Centre de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires.

En mai et juin, le Bureau intégré a évalué les capacités de la police de l'ordre public, la police judiciaire et la garde nationale. Les analyses ont permis de mieux comprendre le statut des institutions chargées de la sécurité dans les domaines de la logistique, des politiques, des procédures, de la formation, et de la coordination entre les agences. Ces études aideront à planifier les projets relatifs au renforcement des capacités. De la même façon, du 16 juin au 3 juillet, le Bureau, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont mené six évaluations de postes frontière, afin de réunir des informations sur les conditions sur le terrain, qui serviront de base à l'élaboration des projets à venir. Les évaluations ont montré que le personnel des postes frontière ne peut pas effectuer son travail de façon efficace en raison de sa méconnaissance des lois nationales en vigueur et de la mauvaise qualité de sa formation, et à cause du manque de matériel et d'équipement de bureau adéquats.

16. De mai à novembre, avec la participation de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et du Bureau intégré, le Conseil supérieur de la coordination des activités de police et de sécurité intérieure, qui est constitué des représentants des institutions de police, a tenu six réunions visant à renforcer la coordination, le partage d'informations et les analyses conjointes de la sécurité au sein des différentes institutions policières. Lors de ces réunions, le secrétariat est assuré par le Bureau intégré, qui gère également l'ordre du jour.

17. Du 3 au 8 juillet, avec l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, le Bureau intégré a assuré une formation spécialisée sur les techniques anti-émeutes à 60 officiers, dont 2 femmes, du Groupe d'intervention rapide de la police de l'ordre public. Le Bureau a également fourni 50 lots d'équipement défensif (boucliers, casques et matraques) pour les opérations de maîtrise des foules.

18. L'Organisation des Nations Unies a continué d'aider les autorités nationales à faire face aux problèmes liés au droit à la santé et aux droits des personnes privées de leur liberté. Entre le 1^{er} mai et le 30 novembre, plus de 1 120 personnes (dont 22 % de femmes) ont bénéficié du soutien des centres d'accès à la justice, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Bureau intégré a continué d'aider le Ministère de la justice à ébaucher des procédures internes pour les prisons afin de garantir le respect des lois nationales et des instruments internationaux relatifs aux prisonniers condamnés et autres détenus. Début septembre, le Bureau intégré a appuyé la distribution des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, aux gardiens de prisons et autres personnes concernées par les questions relatives à la détention.

19. Du 14 au 16 octobre, le Bureau a appuyé et financé un atelier sur l'administration pénitentiaire et la primauté du droit, organisé par la Direction des prisons du Ministère de la justice à l'intention de 25 directeurs de prison, travailleurs sociaux et membres du personnel pénitentiaire, parmi lesquels 4 femmes. Le but de cette formation était d'améliorer les connaissances et les compétences du personnel des prisons dans les domaines de l'administration pénitentiaire et de la primauté du droit, conformément aux normes internationales. Les domaines abordés lors de cet atelier comportaient les normes nationales et internationales relatives au traitement des prisonniers, les alternatives à la détention et la réinsertion sociale.

20. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, l'École de la magistrature a lancé le 15 juillet un programme de six semaines de renforcement des capacités dans le domaine du droit civil et pénal pour 16 magistrats, juges et procureurs. Les intéressés étaient tous affectés à des tribunaux de secteur et de région. En ce qui concerne l'exercice de la justice dans les zones reculées, le PNUD a aidé le Ministère de la justice et le Ministère des travaux publics à entreprendre des études de faisabilité dans les régions de Cacheu et d'Oio, afin d'identifier des sites appropriés pour construire les tribunaux de secteur. La construction de ces tribunaux a commencé en décembre dans les deux régions.

21. Du 28 au 30 octobre, le Ministère de la justice, avec l'appui du Bureau intégré, a organisé le quatrième Forum national sur la justice pénale. Le Forum a recommandé qu'une étude détaillée des codes pénaux soit effectuée et qu'une commission interministérielle soit créée afin d'étudier le cadre juridique national qui régit la justice militaire en vue de l'harmoniser avec la Constitution, les normes internationales et les normes en matière de droits de l'homme.

D. Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties concernées, une coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et sa mission en Guinée-Bissau, en vue de la mise en œuvre des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit ainsi que de la mise en place de systèmes de justice civile et militaire conformes aux normes internationales

22. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué à travailler à la réforme globale du secteur de la défense et de la sécurité, en coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les autorités nationales, conformément à la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité.

23. Le 15 septembre, la cellule conjointe CEDEAO-Guinée-Bissau au secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité a présenté au Ministre de la défense un avant-projet de régime de retraite pour les membres de l'armée et de la police. Ce projet indique le nombre de bénéficiaires, tant militaires que policiers, et donne des indications sur leurs avantages à venir, qui incluent le logement, les frais médicaux et le transport, calculés en fonction de leur grade et de leurs états de service. Il reprend l'idée déjà émise dans des projets antérieurs du versement d'une somme globale lors du départ à la retraite, suivi d'une allocation mensuelle pendant les cinq années suivantes. Le projet comprend une liste de 753 membres du personnel qui feront partie du premier des cinq groupes de personnes à prendre leur retraite sur une période de cinq ans. Le nombre total de retraités, pour ces cinq groupes, s'élèvera à 2 282 personnes. Le Bureau intégré est un membre du secrétariat permanent.

E. Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

24. Au cours de la période considérée, le Bureau intégré et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la capacité opérationnelle et l'efficacité des organismes nationaux chargés de faire appliquer la loi et de les aligner avec les normes internationales. Depuis juillet, un consultant de l'Office a été détaché dans les locaux du Bureau afin de faciliter la pleine mise en service de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale de la Guinée-Bissau, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. En partenariat avec le Bureau, le consultant a aidé à organiser plusieurs stages de formation pour le personnel de la Cellule. Pendant la période du 15 au 26 septembre, 20 officiers de police dont 4 femmes, qui travaillent pour la Cellule et d'autres forces de l'ordre, ont reçu une formation poussée en informatique. Entre le 22 et le 26 septembre, 10 officiers de police de la Cellule et de la police judiciaire ont été formés aux techniques d'analyse criminelle. Du 27 octobre au 7 novembre, 20 officiers des forces de l'ordre, dont 4 femmes, ont suivi une formation visant à améliorer leurs compétences en matière d'analyse criminelle portant sur le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, en particulier de la collecte, de l'organisation, du rassemblement, de la diffusion et de la réévaluation des données.

25. Entre le 19 juin et le 21 novembre, la police judiciaire et la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale ont mené quatre opérations qui ont permis l'arrestation de six individus ainsi que la saisie de 3 kilogrammes de cocaïne et de 57 kilogrammes de marijuana. Le 14 octobre, le Ministère de la justice a approuvé 3 procédures opérationnelles permanentes pour la Cellule et la police judiciaire concernant la destruction des stupéfiants saisis, les analyses de données lors des enquêtes criminelles et le traitement des informateurs. Le 18 novembre, un bâtiment a été mis à la disposition de la Cellule par le Gouvernement, afin qu'elle y installe ses bureaux. Ce bâtiment accueillera également la police de l'ordre public, la police judiciaire, les douanes et la garde nationale.

26. Du 24 au 27 octobre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau intégré ont appuyé l'organisation d'une réunion sur la criminalité organisée et le trafic de drogue. Cette réunion, qui s'est tenue à l'invitation du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée nationale, a réuni plus d'une centaine de membres de l'Assemblée et du Gouvernement. Les participants ont abordé les questions suivantes : le trafic de drogue, la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme, ainsi que les moyens de renforcer le système de justice pénale pour lutter contre ces crimes en Guinée-Bissau. À la fin de la réunion, les participants ont adopté une déclaration politique soulignant la volonté de l'Assemblée nationale et du Gouvernement d'œuvrer ensemble pour contrer les menaces que la criminalité organisée fait peser sur la paix et la stabilité dans le pays.

F. Aider les autorités nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, de même que mener des activités de surveillance des droits de l'homme et en rendre compte

27. Les 4 et 5 juin, le Bureau intégré a prêté son concours à la célébration de la Journée internationale de l'enfance, manifestation à laquelle ont participé 150 enfants de six écoles de la région de Bafatá et qui a donné lieu à la présentation de films et à des débats sur l'éducation, la santé et la protection contre les violences et les mauvais traitements.

28. Du 7 au 11 juillet et du 27 au 31 octobre, l'École de la magistrature a organisé, avec le soutien du Bureau intégré, les deuxième et troisième sessions d'un cycle de formations d'une semaine sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice, auxquelles ont participé des magistrats et des responsables des forces de l'ordre de Bissau et des régions. Ces formations ont permis d'aborder les principes internationaux applicables en matière d'indépendance et d'impartialité des membres du personnel judiciaire, les droits et la protection des personnes privées de liberté, l'application de la détention provisoire et le droit à une procédure régulière et à un procès équitable.

29. Du 11 au 14 août, le Bureau intégré a organisé, à l'intention de 30 membres des forces de sécurité des régions de Bafatá et de Gabú, des séminaires relatifs aux droits de l'homme, qui ont porté sur le droit international et la législation nationale en la matière, et notamment le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois, l'Ensemble national de règles minima pour le traitement des détenus, la loi relative aux mutilations génitales féminines (adoptée en janvier 2014) ainsi que les dispositions en vigueur sur la violence domestique et la traite des êtres humains.

G. Prendre systématiquement en compte le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

30. Du 16 au 25 juin, le Bureau intégré et le Conseil islamique de Guinée-Bissau ont établi la version finale d'un rapport sur la place des hommes et des femmes dans la direction du Conseil et le rôle des femmes dans la médiation et le règlement des conflits en Guinée-Bissau. Dans ce rapport, il est recommandé notamment de continuer à renforcer les capacités des hommes et des femmes à appréhender l'égalité des sexes et les droits des femmes dans le contexte de l'islam; de choisir parmi les personnalités influentes au sein du Conseil des femmes à qui l'on confiera des missions de médiation, dans le respect des usages traditionnels et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; et de faire collaborer, au règlement des conflits, des femmes du secteur de l'application des lois et des femmes ayant des responsabilités au sein du Conseil. Le Bureau intégré assurera la traduction du rapport, puis le communiquera à ses partenaires et au Conseil, qui se chargeront de le diffuser plus largement.

31. Le 10 septembre, le Bureau intégré, le Ministère de la défense et le Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale ont organisé, à l'intention de journalistes, d'agents de la fonction publique et de représentantes

d'associations de femmes, un atelier destiné à faire mieux connaître la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le Plan d'action national sur l'égalité des sexes. Cet atelier avait pour objet de mobiliser les services de l'État publics autour de l'impératif de prendre en compte systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans tous les domaines de l'action publique et de renforcer les capacités nationales publiques dans la perspective de la révision du Plan d'action. Les participants ont recommandé de réexaminer le Plan d'action et sa stratégie de mise en œuvre, de modifier la loi électorale afin de renforcer la participation des femmes à la vie politique et de désigner des coordonnateurs de l'égalité des sexes dans les ministères d'exécution. Ils ont également demandé au Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale de s'employer à obtenir des crédits pour la mise en œuvre du Plan d'action et de contribuer à la tenue de consultations régionales sur l'égalité des sexes.

32. Les 28 et 29 octobre, le Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale, le Réseau pour la paix et la sécurité des femmes de l'espace de la CEDEAO et le Bureau intégré ont organisé à Canchungo, dans la région de Cacheu, un atelier, auquel ont participé 50 femmes issues d'organisations de la société civile, de l'administration publique et de partis politiques et dont l'objet était de sensibiliser à la nécessité de faire évoluer la législation du pays, y compris sa constitution, afin de mettre ses dispositions en conformité avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À la fin de cette rencontre, les participantes ont formulé une déclaration dans laquelle elles ont demandé que soient adoptées d'urgence des dispositions instaurant des quotas de femmes dans la loi électorale et dans la loi relative aux partis politiques, que le document stratégique relatif à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité fasse l'objet d'un nouvel examen afin de veiller à ce qu'il englobe expressément la problématique de l'égalité des sexes, et que les droits de l'homme et l'égalité des sexes soient intégrés dans les programmes scolaires nationaux afin de lutter contre les discriminations et les violences conjugales dont les femmes sont fréquemment victimes.

H. Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix

33. Le 14 août, le Fonds pour la consolidation de la paix a affecté 500 000 dollars à un projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime visant à renforcer les capacités d'échange électronique d'informations des services répressifs nationaux, et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale en particulier.

34. Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix et de sa formation Guinée-Bissau, s'est rendu dans le pays les 29 et 30 octobre pour participer à la treizième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la Communauté des pays de langue portugaise. Il y a également rencontré le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Conseil des ministres, les Ministres de la défense et des affaires étrangères, mon Représentant spécial en Guinée-Bissau et les ambassadeurs de l'Angola et de la CEDEAO. Ces différentes rencontres ont été l'occasion de se pencher sur les moyens que la Commission de consolidation de la paix peut employer pour aider au mieux la

Guinée-Bissau à mettre en valeur son image au niveau international, sur l'appui à apporter aux nouvelles autorités dans la mise en œuvre des grandes réformes à accomplir, en particulier celle du secteur de la sécurité, sur l'importance de faire progresser la réalisation des objectifs prioritaires du Gouvernement et sur la nécessité d'intensifier la mobilisation des ressources, en vue notamment de la table ronde des partenaires.

I. Contribuer à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et renforcer la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au rétablissement et au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays

35. Mon Représentant spécial s'est employé à assurer la coordination permanente et efficace des acteurs internationaux. Il a notamment instauré des réunions mensuelles de coordination avec les partenaires internationaux à Bissau. Il s'est entretenu avec le secrétaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, le 14 novembre, à Paris, et avec celui de la Communauté des pays de langue portugaise, le 24 novembre, à Lisbonne. Mettant l'accent sur la nécessité de ne pas relâcher les efforts engagés en Guinée-Bissau, il a préconisé de renforcer le soutien apporté à l'action menée par le Gouvernement pour réformer l'État, notamment dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice. Il a également souligné l'importance d'harmoniser les positions de l'ensemble des partenaires internationaux et d'assurer la coordination des efforts déployés.

36. Le 18 novembre, après deux années d'inactivité, le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau a tenu, à New York, sa dixième réunion, à laquelle ont participé mon Représentant spécial et les grands partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau. Les participants ont salué les progrès accomplis dans le pays, et notamment la détermination des nouvelles autorités à s'atteler résolument à la mise en œuvre des réformes dans l'administration publique, la justice, l'éducation, les services publics et le secteur de la défense et de la sécurité. Ils ont également souscrit sans réserve au maintien de la présence du Bureau intégré et de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et ont invité tous les acteurs internationaux à participer activement à la prochaine conférence des donateurs.

IV. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

37. Au cours de la période considérée, les hauts responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau intégré ont adopté des orientations pour l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intégré (plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement 2016-2020) appelé à être harmonisé avec le plan national de développement qui sera présenté lors d'une table ronde des partenaires. Le plan-cadre devrait être achevé et adopté au niveau national avant la fin du mois de février 2015 au plus tard.

Information

38. Au cours de la période considérée, les activités d'information se sont articulées essentiellement autour du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix concernant le renforcement du rôle d'observateur vigilant joué par les médias dans les sociétés démocratiques. Le Bureau intégré s'est employé à mieux faire comprendre les enjeux touchant à l'état de droit, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, sur les ondes de la radio nationale et dans les principaux hebdomadaires. D'octobre à décembre, il a organisé des séminaires consacrés au renforcement des institutions, à São Domingos, Bafatá, Buba et Bissau à l'intention de 86 participants, parmi lesquels des directeurs et rédacteurs d'organes médiatiques, dont le service de presse des forces armées, des porte-parole de services gouvernementaux et des représentants de la société civile. Le Bureau intégré a également mené une campagne d'information destinée à soutenir l'action de la cellule de crise Ebola mise en place par le Gouvernement.

B. Sûreté et sécurité du personnel

39. Au cours de la période considérée, le personnel de l'ONU n'a fait l'objet d'aucune menace directe. On a cependant signalé trois vols avec effraction dans des locaux d'habitation de l'ONU. Des explosions accidentelles de restes de guerre s'étant produites récemment, les membres du personnel de l'ONU ont été avertis des risques existants et ont été invités à demeurer vigilants sur le terrain.

V. Principales conclusions de l'évaluation stratégique réalisée en Guinée-Bissau

40. En application de la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité, j'ai dépêché en Guinée-Bissau, du 3 au 14 novembre 2014, une mission d'évaluation stratégique chargée de procéder à un examen approfondi du mandat du Bureau intégré pour veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le Gouvernement démocratique. Placée sous la direction du Département des affaires politiques, la mission était composée de représentants du Bureau intégré, de l'équipe de pays des Nations Unies, du PNUD (représentant le Groupe des Nations Unies pour le développement), du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Département de l'appui aux missions et du Département de la sûreté et de la sécurité.

41. La Mission s'est entretenue avec un large éventail d'interlocuteurs et a bénéficié de la coopération sans réserve des autorités de Guinée-Bissau. Elle a rencontré les hautes autorités de l'État, dont le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que les ministres ou secrétaires d'État de

tous les ministères concernés. Elle a également eu des entretiens avec des représentants d'autres institutions nationales, et notamment de la Cour suprême, du Procureur général, du Tribunal militaire ainsi que des services de sécurité et des forces de l'ordre. La mission a eu des consultations avec des partis politiques, des associations de femmes, des responsables religieux, des chefs traditionnels, des représentants de la jeunesse et des médias, et s'est rendue dans le bureau régional du BINUGBIS à Bafatá pour inspecter des projets financés par les Nations Unies et s'entretenir avec des acteurs de la région. Au fil de son séjour, la mission a eu plusieurs entretiens avec des partenaires internationaux actifs en Guinée-Bissau.

A. Contexte et principaux facteurs d'instabilité

42. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau a marqué l'avènement d'une période pleine de promesses. Les élections qui ont eu lieu en avril et en mai ont été jugées libres, régulières et transparentes par de nombreux observateurs. Le pays est dirigé par un gouvernement légitime, compétent et sans exclusive. Lors de leurs entretiens avec la mission, le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale ont développé des vues largement convergentes sur les grandes priorités du pays et sur la façon de concevoir son avenir. Signe de ce consensus, l'Assemblée nationale a, en septembre, adopté à l'unanimité le plan des priorités présenté par le Gouvernement. Le Premier Ministre, qui s'efforce d'installer un climat politique de concertation, a fait entrer plusieurs personnalités de partis de l'opposition et de la société civile dans son gouvernement afin d'en renforcer la stabilité et d'instaurer la confiance. La décision de nommer cinq femmes parmi les 16 ministres que compte le Gouvernement et de confier à deux d'entre elles les portefeuilles névralgiques de la défense et de la justice atteste également de cette même volonté politique d'ouvrir le pouvoir à la diversité.

43. Le Gouvernement, avec l'aide de ses partenaires, n'a pas tardé à faire la preuve des avantages associés au rétablissement de l'ordre constitutionnel, ce notamment en payant la majeure partie des arriérés de salaires dus aux agents du service public et en s'employant à renforcer les services d'utilité publique fournis aux populations. Il a également engagé des mesures en vue de réformer les forces armées, dont l'une des plus emblématiques est le renvoi du général Antonio Indjai, chef d'état-major des armées, intervenu le 15 septembre. Le Gouvernement a mis en place, au sein des services du Premier Ministre, une commission technique nationale chargée d'examiner les engagements pris par l'ancien Gouvernement de transition, en particulier dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles. La conférence des donateurs, prévue le 26 mars 2015, sera un préalable indispensable pour pouvoir aller de l'avant sur une série d'axes prioritaires de l'action du Gouvernement et pour amorcer l'entreprise de longue haleine que représente la stabilisation du pays, nécessaire pour engager la Guinée-Bissau sur la voie du développement durable.

44. Le Gouvernement, qui a clairement affiché sa détermination politique à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent, voit poindre les premiers signes de résistance. L'édification de l'État en Guinée-Bissau ne fait que commencer. Le pays connaît une pauvreté extrême et le contrat social y est fragile. L'esprit constructif qui préside aux relations qu'entretiennent le Président, le Premier Ministre et le

Président de l'Assemblée nationale conservera une importance déterminante, car ce sont eux qui portent à bout de bras les réformes dont le pays a besoin.

45. Or, le risque, pour la Guinée-Bissau, de rebasculer dans l'instabilité et l'inconstitutionnalité restera élevé, tant que l'on ne se sera pas attaqué à leurs causes premières. Depuis l'indépendance de 1974, aucun gouvernement n'est arrivé au bout de son mandat. Le pays a connu des coups d'État en 1980, en 1998/99, en 2003 et en 2012, et des tentatives de coup d'État, avérées, en 1985 et 1993, et présumées, en 2009, 2011 et 2012. L'instabilité politique dont il a été le théâtre a donné lieu à des violations des droits de l'homme graves et multiples, dont des assassinats à motif politique, des enlèvements, des cas de torture, des arrestations arbitraires, des détentions d'opposants politiques et de représentants de la société civile et des restrictions aux libertés d'expression et de réunion.

46. Les problèmes que connaît la Guinée-Bissau en matière de paix et de sécurité sont étroitement liés aux difficultés qu'elle rencontre dans le domaine du développement. Les causes profondes de l'instabilité dont souffre le pays sont à rechercher dans l'interaction complexe de quatre grands facteurs : a) le dynamisme des forces politico-militaires; b) l'inefficacité des institutions publiques et l'absence d'état de droit; c) la pauvreté et l'impossibilité (pour les femmes et les jeunes en particulier) d'accéder aux services de base; d) l'impunité et les violations des droits de l'homme.

Dynamique des forces politico-militaires

47. Les forces armées ont exercé une influence disproportionnée sur la vie civile et politique, ce qui leur a permis de faire basculer des alliances politiques, de peser sur la prise des décisions et de renverser des gouvernements issus d'élections démocratiques. Or, si les militaires ont un tel pouvoir, c'est, en partie, parce que la branche armée du mouvement de libération du joug colonial, les Forces armées révolutionnaires du peuple, n'a jamais été transformée en armée professionnelle régulière après l'indépendance en 1974, ce qui a permis aux chefs militaires de conserver leur influence sur les structures de prise de décisions politiques. Cette situation a également favorisé l'habitude prise par les membres des élites politiques en délicatesse avec le pouvoir, désireux de renforcer leur position et de mener à bien leurs ambitions, de nouer des alliances de circonstance avec les forces armées. C'est ainsi que les civils n'ont pu disposer que d'un pouvoir de contrôle très limité sur les forces armées et que la Guinée-Bissau reste marquée par un réseau complexe de relations entre les domaines politique, économique et militaire. Malgré l'évolution très encourageante que l'on a pu constater après les élections, des personnalités mêlées à des affaires de corruption et à des activités illégales, notamment à la traite des êtres humains et au trafic de drogue figurent encore parmi ceux, peu nombreux, qui peuvent peser sur les fonctions essentielles de l'État.

48. Le manque de dialogue politique et social, depuis longtemps installé entre le peuple, les acteurs politiques et l'armée, a exacerbé les clivages qui traversent la société. Certains indices donnent à penser que les factions politiques ont commencé à instrumentaliser à leur profit les questions tribales, ce qui risque d'approfondir les divisions entre ethnies. Ainsi, en particulier, il semblerait que les Balantes, qui prédominent dans les forces armées, n'ont eu guère d'autres débouchés socioéconomiques que l'armée, problème auquel il faudra s'atteler dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Ne comptant que 8 % de femmes, proportion

qui est encore plus faible aux postes de responsabilité, et dotée d'équipements inadaptés (absence de casernes et d'installations séparées), l'armée n'est pas à même d'attirer davantage de recrues féminines, ni de répondre aux besoins de l'ensemble de la population en matière de sécurité et de défense.

Inefficacité des institutions publiques et absence d'état de droit

49. Pendant les décennies qu'a duré l'instabilité, l'élite politico-militaire a monopolisé l'État, supprimant dans les faits la séparation des pouvoirs. Le reste de la population n'a entretenu avec l'État que des rapports de clientélisme, dans le meilleur des cas, ou, au pire, en a été totalement coupé. Le clientélisme politique l'emporte souvent sur la loyauté de la concurrence et le recrutement au mérite. Leurs rémunérations étant faibles et souvent versées avec retard, les fonctionnaires et les magistrats sont très vulnérables à la corruption, active ou passive. En dehors de la capitale, l'État est pratiquement absent, si bien que les structures politiques et sociales locales, et notamment les chefs traditionnels et religieux, assurent des missions essentielles qui devraient normalement relever de l'État. S'ils jouent un rôle utile en permettant de combler les vides laissés par l'État, notamment pour le règlement des conflits, ces modes d'organisation traditionnels contribuent à perpétuer le manque de liens entre le citoyen et l'État, de même qu'entre les régions et la capitale, et aggravent parfois l'exclusion des femmes.

Pauvreté et impossibilité d'accéder aux services de base

50. Fragiles, les institutions publiques de la Guinée-Bissau se sont montrées incapables de répondre aux besoins d'une population en proie à la misère. Pendant des décennies, alors même que les élites luttaient pour obtenir le pouvoir et la mainmise sur les ressources, la population a été privée du droit d'accéder aux services de base. La grande majorité de la population, tout particulièrement dans les zones rurales où vivent 80 % des habitants, est pratiquement dépourvue de toute perspective socioéconomique, problème qui touche bien plus violemment encore les femmes, qui sont exclues, en grande partie voire totalement, de la propriété foncière (en fonction du groupe ethnique auquel elles appartiennent), alors qu'elles constituent le gros de la main-d'œuvre de l'agriculture de subsistance. Le taux de mortalité maternelle en Guinée-Bissau figure parmi les plus élevés du monde et la violence sexiste y est très répandue.

51. Alors que la Guinée-Bissau est dotée d'un climat et de sols qui sont propices au développement du secteur agricole et peuvent donc stimuler le développement de son économie et la création d'emplois, cette richesse n'a jamais été mise en valeur. Ainsi, l'agriculture se borne à la culture de subsistance et à l'exportation de produits agricoles bruts (la noix de cajou, en particulier). Cette situation, dommageable à l'immense majorité de la population, pourrait évoluer si des investissements étaient réalisés dans les entreprises agroalimentaires de transformation et de conditionnement et dans d'autres activités connexes, axe déclaré prioritaire par le Gouvernement pour stimuler le développement socioéconomique. Paradoxalement, alors que la part de la population exerçant des activités agricoles est estimée à 80 %, 7 % seulement des habitants jouissent de la sécurité alimentaire. En outre, l'accès à l'eau potable est extrêmement difficile.

52. Dans la plupart des communautés, l'accès aux soins de santé et à l'éducation fait défaut. Au total, 64 % des femmes et 48 % des hommes sont analphabètes, et

ces taux sont plus élevés encore dans les zones rurales, ce qui constitue une entrave au développement et à la croissance économique. Le coup d'État militaire d'avril 2012 a provoqué le désengagement de la communauté internationale et s'est traduit par une baisse de 55 % de l'aide aux investissements publics. Il a également porté atteinte au fonctionnement des institutions publiques du pays, qui laissait déjà à désirer, ce qui a aggravé la précarité des conditions de vie de la population. Privée des moyens de participer pleinement au développement du pays et exclue de la répartition des richesses et des fonctions et décisions publiques, la population a de plus en plus le sentiment d'être lésée par l'État et nourrit de la défiance pour les responsables politiques.

Impunité et violations des droits de l'homme

53. La faiblesse des institutions de la sécurité et de la justice en Guinée-Bissau est particulièrement prononcée, ce qui entretient un climat général d'impunité. La justice, qui jouit d'une indépendance très limitée, dispose de faibles moyens pour accomplir ses missions essentielles, et en particulier pour enquêter sur les actes criminels perpétrés par des personnes occupant des postes de pouvoir et engager des poursuites à leur encontre. Les établissements pénitentiaires du pays ne sont pas conformes aux normes en matière de droits de l'homme et de sécurité. L'accès à la justice, préalable indispensable à l'exercice des droits de l'homme, reste compliqué pour la population, tout particulièrement pour les femmes et dans les zones rurales. Ainsi, moins de 10 % de ceux qui ont recours au système judiciaire sont des femmes, lesquelles sont pourtant, de loin, les premières victimes d'actes violents et criminels. L'impunité est l'une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité, le développement et la réconciliation en Guinée-Bissau mais, face aux actes criminels graves et aux violations des droits de l'homme qui ont été perpétrés, c'est pourtant l'amnistie qui a été privilégiée. Or, en l'absence de véritable réconciliation, l'amnistie, neutralisant la dissuasion, a eu des conséquences fâcheuses. Les deux années de transition qui ont suivi le coup d'État de 2012 ont permis à la junte militaire et aux responsables politiques au pouvoir qui lui étaient liés de prospérer et d'intensifier leurs activités illicites. La population n'a guère confiance dans le système judiciaire, qu'elle juge inefficace, partial et prompt à servir et à protéger les intérêts des puissants.

B. Risques et facteurs d'espoir

54. Les principaux facteurs de risque susceptibles d'avoir de graves incidences sur la paix et la stabilité en Guinée-Bissau sont les suivants :

a) L'effritement du consensus politique au sein du Gouvernement d'ouverture et l'exacerbation des tensions entre les principaux dirigeants politiques, qui pourraient priver le Gouvernement de l'assise nécessaire afin d'entreprendre des réformes essentielles, conduire à un interventionnisme de plus en plus marqué des forces armées dans les affaires gouvernementales ou, dans le pire des cas, déboucher sur un coup d'État;

b) Le fait que des individus pourraient tirer profit de l'assassinat et/ou du décès soudain de dirigeants politiques ou militaires (ou de rumeurs à cet égard) en vue de renforcer leur emprise personnelle au détriment de la stabilité;

c) L'apparition d'un foyer d'Ebola en Guinée-Bissau, qui aurait des répercussions sur la population et sur les institutions d'État encore fragiles de ce pays.

55. On recense en revanche les aspects positifs ci-après :

a) L'existence d'un gouvernement d'ouverture compétent et légitime, dont les dirigeants encouragent l'esprit de consensus et le dialogue, et qui bénéficie d'un large soutien, tant à l'intérieur du pays que dans la communauté internationale;

b) La détermination du Gouvernement à lutter contre la corruption, l'impunité, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, ainsi que l'existence de solides réseaux régionaux de lutte contre ces menaces;

c) La volonté des parties prenantes nationales de refermer le chapitre de décennies d'instabilité politique;

d) L'engagement des partenaires internationaux et des institutions financières à reprendre leur coopération, ainsi que leur réaction positive aux mesures prises en matière de réforme du secteur de la sécurité et notamment aux changements intervenus dans le haut commandement militaire;

e) L'engagement gouvernemental d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions et d'harmoniser le cadre juridique national avec les conventions internationales relatives aux droits de l'homme;

f) La prolongation de la présence de l'ECOMIB en tant que force de stabilité et de sécurité;

g) La distribution des dividendes de la paix et les premiers efforts visant à promouvoir une croissance économique partagée et une exploitation responsable des ressources naturelles;

h) Le caractère positif et constructif des relations entre les dirigeants religieux et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la consolidation de la paix en général et la tolérance intercommunautaire en particulier;

i) La présence du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et de mon Représentant spécial bien placé pour exercer mes bons offices et pour coordonner le soutien international.

C. Priorités du nouveau Gouvernement légitime et démocratique

56. Les principales priorités du pays pour les quatre prochaines années (2014-2018), récemment approuvées par le cabinet des ministres et adoptées par l'Assemblée nationale en septembre 2014, s'établissent comme suit :

a) Consolidation de l'état de droit, promotion de la bonne gouvernance et réforme des institutions de l'État;

b) Promotion de la croissance économique et réduction de la pauvreté;

c) Promotion du développement humain grâce au renforcement des capacités;

d) Relance de la politique étrangère, de l'intégration régionale et de la mobilisation de la diaspora.

57. La vision du Gouvernement pour le développement du pays, telle que l'a formulée le Premier Ministre, et la stratégie pour la table ronde des partenaires s'articulent autour de quatre domaines d'action prioritaires approuvées par l'Assemblée nationale, à savoir :

- a) La stabilité gouvernementale (grâce à des réformes structurelles, concernant notamment la défense, la sécurité et le secteur de la justice);
- b) L'industrialisation de l'agriculture (visant à permettre la transformation des produits agricoles en produits agro-industriels présentant une valeur ajoutée);
- c) Les investissements dans les infrastructures énergétiques et de transport (privilégiant l'énergie propre, les routes et les ports);
- d) La valorisation et de la protection de la riche biodiversité que possède la Guinée-Bissau, grâce à des investissements judicieux issus de partenaires crédibles (de manière à diversifier une économie qui ne dépend plus exclusivement de la noix de cajou et de l'aide extérieure).

58. Les consultations entre la mission d'évaluation stratégique et les dirigeants du pays ont fait apparaître trois priorités particulièrement importantes pour l'alignement du mandat du BINUGBIS, à savoir :

- a) La facilitation du dialogue et le renforcement de la confiance entre les principaux acteurs politiques du pays par l'intermédiaire de mes bons offices;
- b) La fourniture d'appui technique en faveur d'un processus national de dialogue et de réconciliation;
- c) La forte mobilisation et la coordination de l'action des partenaires internationaux en vue de préserver la stabilité et la sécurité internes en Guinée-Bissau.

D. Options stratégiques et domaines d'intervention

59. Les partenaires, tant nationaux qu'internationaux, reconnaissent que le Bureau intégré a joué un rôle crucial depuis son déploiement dans le pays et, en particulier, en aidant la Guinée-Bissau à sortir de la crise et à restaurer l'ordre constitutionnel. S'il est vrai que le mandat du BINUGBIS est toujours d'actualité, il y a lieu de modifier quelque peu la hiérarchisation des éléments à mettre en œuvre, sur la base des priorités du Gouvernement légitime et démocratique, ainsi que d'une analyse des avantages comparatifs de la présence intégrée de l'ONU dans le pays.

Renforcement de la coordination et de la mobilisation de l'assistance internationale

60. Pour soutenir le Gouvernement légitime et démocratique de la Guinée-Bissau, il est nécessaire de renforcer la coordination et la mobilisation de l'assistance internationale au processus de consolidation de la paix et la démocratie. La Mission d'évaluation stratégique a observé que l'action de mon Représentant spécial en faveur du rassemblement et de la coordination de partenaires internationaux était fortement et unanimement appréciée. Compte tenu de l'absence de cohérence constatée dans le passé entre les différents partenaires, il y a lieu d'encourager et d'exploiter sans relâche les possibilités qui existent aujourd'hui. Dans le cadre de

son rôle de coordination, l'ONU a été priée par le Gouvernement de contribuer à mobiliser l'attention de la communauté internationale et à faire savoir que ce gouvernement est crédible et décidé à mettre en œuvre des réformes cruciales. Plus précisément, il a été demandé au Bureau intégré et au PNUD d'appuyer l'organisation d'une table ronde des donateurs, qui doit se tenir le 26 mars 2015, pour mobiliser des ressources suffisantes pour mener à bien des réformes essentielles. En outre, il est recommandé que le Gouvernement, avec le soutien de partenaires, selon que de besoin, mette en place des mécanismes de responsabilisation pour suivre l'utilisation des contributions des donateurs.

Renforcement de la mission de bons offices de mon Représentant spécial et soutien à un processus national de dialogue et de réconciliation

61. Dans le cadre du maintien de la présence du Bureau intégré, des interlocuteurs de premier plan ont demandé que mon Représentant spécial joue un rôle actif de bons offices en vue de bâtir des relations constructives entre les principales parties prenantes, ainsi qu'entre les différentes institutions de l'État et au sein de ces dernières. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer la mission de bons offices de mon Représentant spécial, notamment, le cas échéant, en lui octroyant des moyens supplémentaires. Cette mission de bons offices est cruciale pour atténuer les divisions entre parties et à l'intérieur de ces dernières, afin de maintenir en place un gouvernement d'unité et d'ouverture – condition *sine qua non* de l'instauration d'un contrôle des autorités civiles sur l'appareil militaire, ainsi que de la mise en œuvre de réformes socioéconomiques.

Soutien à la poursuite de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau

62. Tous les interlocuteurs ont reconnu le rôle joué par la Mission depuis son déploiement en Guinée-Bissau en tant que force de stabilisation dotée d'une puissante fonction dissuasive. À des moments critiques, la présence de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau a permis d'éviter une éventuelle dégradation d'une situation déjà précaire. Jusqu'à présent, la Mission a été entièrement soutenue par la CEDEAO. Le Gouvernement et d'autres interlocuteurs sont profondément convaincus qu'il est nécessaire de proroger le mandat de la Mission en Guinée-Bissau pour cette phase délicate de consolidation de la paix dans le pays. La CEDEAO ayant fait état de certaines difficultés touchant sa capacité à continuer à supporter seule la charge financière de la Mission, des discussions ont été engagées sur l'apport d'une assistance par d'autres partenaires. Dans l'intervalle, tous les interlocuteurs concernés se sont déclarés favorables à ce que le Conseil de sécurité approuve la prorogation de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

E. Stratégie de retrait

63. L'actuelle structure intégrée du BINUGBIS, dans laquelle un de mes représentants spéciaux adjoints est également le coordonnateur résident, est propice à une transition sans heurt, étant donné que, le moment venu, l'équipe de pays des Nations Unies prendra progressivement le relais des tâches confiées au Bureau intégré. C'est dans ce cadre que la direction du BINUGBIS mobilisera son groupe des politiques stratégiques pour évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat. Ceci facilitera la tâche de l'Organisation des Nations

Unies, au long de sa présence en Guinée-Bissau, s'agissant de planifier et de hiérarchiser ses activités de mobilisation des ressources, en tenant compte des progrès réalisés et de faire en sorte que l'exécution du mandat du BINUGBIS soit un plein succès.

VI. Observations

64. Le retour à l'ordre constitutionnel étant désormais chose faite, après le succès des élections et l'installation des autorités nationales, la Guinée-Bissau s'efforce de passer de la fragilité à la stabilité. Je félicite les instances élues du pays pour les progrès qu'elles ont déjà accomplis pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, qui constituent une première étape vers l'instauration d'une paix durable. Je note également avec satisfaction que les dirigeants politiques et la société de la Guinée-Bissau dans son ensemble font montre d'une grande détermination à engager des réformes dans le secteur de la sécurité, dans le système judiciaire, dans l'administration publique et en matière économique. À cet égard, une relation constructive entre le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale continuera à jouer un rôle crucial.

65. En dépit de ces heureuses perspectives, les institutions de l'État restent fragiles et, dans l'ensemble, les causes profondes de l'instabilité sont encore loin d'avoir disparu. J'appelle tous les acteurs de la société nationale à rester vigilants pour éviter toute érosion des avancées déjà réalisées et à poursuivre leurs efforts pour renforcer la confiance politique avec la population. La consolidation de l'état de droit et la protection des droits de l'homme universels et des libertés fondamentales doivent rester un domaine d'action prioritaire. Je leur demande aussi de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire barrage à la corruption et à l'impunité et empêcher que la Guinée-Bissau serve de plaque tournante au trafic de drogue et à la criminalité organisée.

66. L'engagement durable et continu des partenaires internationaux continuera dans un avenir prévisible à jouer un rôle fondamental, vu que des besoins socioéconomiques considérables n'ont pas encore été satisfaits et que le niveau de la pauvreté est extrêmement élevé. J'appelle la communauté internationale à faire de la table ronde des partenaires prévue pour le 26 mars 2015 l'occasion de renforcer encore leur engagement en faveur de la Guinée-Bissau et à mettre en place un partenariat tourné vers l'avenir. Je voudrais à cet égard encourager les donateurs et les pouvoirs publics à aider le Gouvernement à élaborer des systèmes transparents de coordination et de traçage de l'aide et à en faire un des piliers de ce partenariat. Il est important que les partenaires continuent à apporter un soutien prévisible et à long terme qui puisse aider la Guinée-Bissau à préparer la nécessaire transformation de son économie, actuellement tributaire des exportations de noix de cajou et de l'aide extérieure.

67. La Guinée-Bissau n'a pas connu de dialogue sérieux et authentique sur la réconciliation nationale réunissant les différentes parties prenantes, et c'est là l'origine du cycle d'instabilité dont elle pâtit. J'appelle à cet égard tous les acteurs de la société nationale à s'engager résolument sur la voie d'une gouvernance démocratique pérenne et à renoncer définitivement aux prises de pouvoir anticonstitutionnelles. Pour ce faire, il importe d'ouvrir, à l'échelle nationale, un dialogue inclusif visant à rechercher collectivement les moyens de venir à bout des

problèmes que connaît le pays. Je salue les premières mesures prises en vue de relancer le processus national de dialogue et de réconciliation. J'encourage toutes les parties prenantes du pays à faire en sorte que ce processus soit ouvert, s'attaque aux causes profondes de l'instabilité et fournisse le socle d'une dynamique durable de réconciliation nationale, de stabilité politique et de développement socioéconomique.

68. Pour faire en sorte que le mandat du Bureau intégré soit aligné sur les priorités du Gouvernement légitime et démocratique, je recommande que les priorités énoncées aux paragraphes 60 à 62 du présent rapport soit incluses dans le mandat de la Mission, à savoir le renforcement de la coordination des partenaires internationaux et de la mobilisation de l'assistance internationale; le renforcement du rôle de mon Représentant spécial, s'agissant de l'exercice de mes bons offices, et la fourniture d'un appui plus important en faveur du processus national de dialogue et de réconciliation, et de l'appui du Conseil de sécurité en faveur de la prorogation du mandat de la Mission de la CEDEAO (ECOMIB), vu le rôle crucial qu'elle joue en tant que partenaire de la Guinée-Bissau et des Nations Unies.

69. Je recommande en outre que le BINUGBIS soit prolongé dans ses fonctions pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 29 février 2016, de manière à ce que la Mission puisse continuer à soutenir le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour faire avancer ses priorités.

70. Je tiens pour terminer à exprimer ma gratitude au personnel du Bureau intégré et à l'équipe de pays des Nations Unies, agissant sous la direction de mon Représentant spécial, Miguel Trovoada, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, pour leurs inlassables contributions aux efforts de consolidation de la paix dans ce pays.
